

Mes chers collègues,

2025, quelle année dense pour l'ADM, comme toutes, pourrais-je dire. Je tiens tout d'abord à vous faire un point sur la restructuration administrative et organisationnelle de l'ADM depuis l'arrivée de Nadia BINDER en tant que Directrice Générale. Un meilleur climat se fait ressentir, et cela ne peut qu'encourager le travail et la cohésion d'équipe. Vous avez aussi pu remarquer que des travaux et un réaménagement des locaux ont été entrepris sur le site, l'idée était avant tout de permettre un meilleur accueil et service de nos adhérents, mais aussi de permettre aux collaborateurs de bénéficier de locaux agréables encourageant le travail. Ce renouveau nous a incité à participer au label 'Great Place to Work' qui définit un classement des entreprises où il fait bon travailler selon un éventail large de critères de mesure de la qualité de vie et des conditions de travail. Un questionnaire a été envoyé aux salariés de l'ADM cette semaine, nous attendons les résultats impatiemment. Et, dans une logique de parité, l'ADM s'apprête également à concourir au label Great Place to Work for Women, classant les entreprises les plus avancées sur le chemin de l'égalité professionnelle.

Pour faire un bref point RH de l'association : en 2025, l'équipe interne de l'ADM54 a un effectif de 18 salariés, avec l'entrée de cinq nouveaux collaborateurs et deux départs depuis la dernière AG.

L'équipe des moyens généraux compte cinq personnes : Alicia DIZEK, Agnès BRYIS qui est de retour après une formation d'assistante RH, Charlotte RHIM qui poursuit son alternance comme chargée de communication plurimédia, Anne-Claire POIRINE, et Claire LA VAULLEE qui vient de rejoindre l'équipe en tant que chargée de mission des relations institutionnelles et élections municipales 2026.

Au sein du service informatique, Rodrigue DARVIEUX et Quentin JUNGNICHEL sont venus compléter les effectifs. Cependant Quentin JUNGNICHEL nous a quittés en septembre pour une opportunité au Luxembourg. L'équipe informatique, désormais opérationnelle comprend : Judith ROBIN, Cyril DIEZ-CARDONA, Benjamin LOUIS qui poursuit son contrat d'alternance, et Quentin BARANDON qui vient de finir son contrat professionnel de reconversion, et Rodrigue DARVIEUX que je viens de citer plus haut.

Au service juridique, Pierre GILLET et Colin NOIRJEAN nous ont rejoints en début d'année 2025 et ont renforcé l'équipe des quatre juristes que vous connaissez bien : Line ALVES, Alison POITEL, Anne COGERY, et Léo MAFFEIS.

Enfin, cette année des heureux événements sont venus apporter davantage de sourire à nos équipes avec un mariage, un PACS, et deux naissances. Félicitations à eux !!

Concrètement, la réorganisation interne de l'ADM permet aujourd'hui à l'Association de répondre pleinement à vos attentes. A ce titre, en 2024 le service juridique de l'ADM a été

saisi à plus de 3.000 reprises. On peut d'ailleurs cibler plusieurs thématiques qui reviennent fréquemment notamment les questions de propriétés communales, le conseil municipal, l'état civil, les voies communales, les marchés publics et les opérations funéraires par exemple.

Aussi, comme énoncé précédemment, la restructuration du service informatique encourage davantage les communes à adhérer à la suite informatique. Pour mémoire, il y a 540 communes adhérentes au package informatique.

Par ailleurs, il nous a paru essentiel de renforcer nos partenariats avec des instances partageant nos intérêts, notamment en matière d'engagement environnemental et de relais d'information par exemple, ce qui a abouti à la signature de trois nouveaux partenariats en 2025 : FREDON, l'URSSAF et LA SEMAINE. Toutes les communes et intercommunalités du département reçoivent cet hebdomadaire. Trois autres conventions de partenariat ont été renouvelées avec EDF, GRDF et Orange. Ces partenariats ont d'ailleurs conduit à deux visites organisées cette année : une chez GRDF en janvier, et une chez Orange en juin.

Je peux d'ailleurs, d'ores et déjà vous dire qu'une prochaine visite est prévue le 22 octobre au SDIS avec GRDF. Nous serons reçus par Bernard BERTELLE et le colonel GUEUGNEAU, directeur départemental. Des discussions sont, d'ailleurs, toujours en cours avec VEOLIA et ENEDIS.

Je ne vous ne l'apprends pas, cette année est l'antichambre des élections municipales de 2026, ce qui signifie communication,

anticipation, et organisation. En ce sens, le service juridique est déjà prêt à répondre à vos questions, et plusieurs sessions d'information en lien avec la nouvelle législation sur les modalités de scrutin pour les communes de – de 1000 habitants ont été mises en œuvre par l'ADM. Un carnet juridique, un webinaire organisé avec les services de la Préfecture et une fiche technique sont déjà venus répondre aux interrogations de nos élus, et sont disponibles sur notre site internet.

En lien, toujours, avec la prochaine échéance électorale qui arrive, un kit de communication de l'AMF est disponible. Vous pouvez nous solliciter pour l'obtenir au besoin. L'enjeu est de sensibiliser le maximum de personnes au mandat de maire, et d'inciter à se porter candidat : en espérant un vent nouveau, et en intégrant notamment davantage les jeunes générations, ou bien les femmes qui ne sont représentées qu'à 20% parmi les maires.

Aussi, comme évoqué lors de la dernière assemblée générale, il nous a semblé essentiel de nous engager dans une démarche d'accompagnement et de protection des élus, en particulier des maires, qui demeurent les plus exposés aux violences, suivis par les adjoints et conseillers municipaux, selon le rapport publié en mai 2025 par le Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE).

Cette action préventive s'est traduite par la mise en place de formations destinées aux élus. Nous souhaitons renforcer encore cette dynamique, car même si le maire est l' élu le plus

proche des citoyens, il n'en demeure pas moins le plus vulnérable.

Véritablement, la question de la charge mentale des maires est de plus en plus prégnante dans la scène socio-politique. En tant qu'association, il relève de notre responsabilité d'accompagner les maires dans l'exercice de leur mandat et de les aider à faire face au mieux aux pressions et difficultés, notamment d'ordre moral, auxquelles ils sont confrontés.

Un autre sujet phare de cette année, qui suscite bons nombres d'interrogations est l'utilisation de l'intelligence artificielle. Dans un souci constant d'adaptation aux évolutions sociétales, il nous semble important de vous proposer de vous former à l'intelligence artificielle appliquée à la gestion des services publics. Souvent perçue, à tort ou à raison, comme un risque pour la pensée humaine ou comme un fardeau pour la société, l'intelligence artificielle se révèle, lorsqu'elle est correctement utilisée, un véritable levier de productivité. C'est dans cette perspective que l'ADM organise et poursuit des formations dédiées à son appropriation, et invite, par ce fait, les élus à se l'approprier.

A cet égard, Déjà plus d'une vingtaine d'élus (26) ont suivi une formation IA depuis le début de l'année au sein de l'ADM.

D'ailleurs, la volonté de l'ADM est d'enrichir son offre de formation afin de répondre à vos besoins actuels et futurs. A ce titre, pour vous inscrire aux formations via Mon Compte Formation, il est indispensable de disposer d'une identité numérique certifiée. Si vous ne l'avez pas encore créée, il suffit

de vous rendre dans un bureau de poste, muni de votre smartphone et carte d'identité. Certaines Maisons France Service proposent de vous aider à créer votre identité numérique.

Par ailleurs, au-delà de nos actions départementales, il convient de souligner l'importance des valeurs portées nationalement par l'Association des Maires de France cette année. L'AMF mise tout particulièrement sur l'engagement citoyen, la vitalité de la démocratie locale et la solidarité entre territoires, autant d'axes que nous partageons pleinement à l'ADM54.

Ces sujets résonneront avec force lors du prochain Congrès des Maires, qui se tiendra du 17 au 20 novembre et qui a pour thème : Pour les communes, Liberté. Ce sera l'occasion d'aborder des thématiques majeures telles que la lutte contre les fractures territoriales, la préparation des élections municipales, la transition écologique, les enjeux sécuritaires et le soutien aux élus locaux. Ce congrès représente un temps fort d'échanges et de construction collective, que nous invitons chacun à suivre de près.

Aussi, très prochainement, le 20 octobre, l'ADM recevra Monsieur le sénateur HUSSON ainsi que la DGFIP pour une présentation au sujet des ZFRF, évoquant les exonérations fiscales pour les entreprises, artisans ou même médecins qui s'installent dans nos communes.

Avant de conclure et poursuivre avec le mot de la fin, je tiens à faire passer un message : l'équipe TF1 nous a contactés pour réaliser un reportage dans une commune qui vend des biens communaux pour renflouer les caisses. L'idée serait de visiter le

ou les bâtiments et d'interviewer le maire ou les élus concernés pour expliquer le projet, les difficultés financières, le coût de ces biens pas toujours occupés, etc. Je vous invite donc à faire savoir à nos services si vous êtes intéressés pour recevoir l'équipe TF1 dans le cadre d'un reportage, à savoir que le tournage doit avoir lieu ce week-end ou bien lundi, mardi prochain.

Enfin, je tiens à exprimer toute ma gratitude envers chacun d'entre vous. C'est grâce à l'implication de l'équipe, mais aussi à la confiance et à la fidélité des communes, que l'ADM54 conserve son dynamisme et son identité. Et nous pouvons être fiers de constater que l'adhésion à notre ADM atteint presque l'unanimité : 589 communes sur les 591 de Meurthe-et-Moselle nous accompagnent aujourd'hui. Cela est le fruit d'un travail de cohésion constant, ensemble, nous avons construit une année riche en actions et engagements. L'implication de nous tous, de l'équipe qui travaille pour nous à l'ADM, équipe qui a traversé une période très difficile mais qui a tenu bon, je les en remercie du fond du cœur, implication également des membres du bureau, merci à eux pour leur soutien constant, ainsi que les membres du comité directeur mais aussi grâce à vous tous vous et la confiance que vous nous portez, tous ensemble vous êtes les piliers de notre force collective.

Et nous avons bien besoin de toute cette force collective pour nous aider à accomplir notre métier de maires. Ce mandat qui se termine a connu un nombre jamais vu de démissions de maires. A l'insécurité physique dont tant ont été victimes, dans notre département aussi, s'ajoute l'insécurité juridique, je pense au maire de Trèbes ; lors d'un épisode pluvieux extrême, survenu le 15 octobre 2018, 15 personnes ont perdu la vie, dont 6 sur sa

commune. Accusé en 2020 par son opposant de non-assistance à personne en danger et de mise en danger de la vie d'autrui, l'enquête qui se termine en 2024 le renvoie devant le Tribunal correctionnel de Perpignan, où il sera jugé le 17 décembre 2026.